

**Le Comité a été convoqué en session ordinaire le 21 septembre 2018 pour la séance du 03 octobre 2018 avec l'ordre du jour suivant :**

- 1) Point sur le calendrier d'adoption du budget (information)
- 2) Extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques
- 3) Signature d'un contrat transitoire avec Eco-mobilier au titre de l'année 2018 (information)
- 4) Décisions prises par la Présidente par délégation du Comité Syndical : compte-rendu au Comité
- 5) Questions diverses

Point ajouté après avis favorable à l'unanimité de l'assemblée :

- 6) Renouvellement de la garantie financière pour le centre d'enfouissement de GUIGNEN



**L'**an deux mille dix-huit, le mercredi 03 octobre 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 21 septembre 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. HAISSANT Gérard a été élu secrétaire de séance.

**PRESENTS:** RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEOULT Jean-Claude, THEPAUT Isabelle (suppléante), GARDAN Christine, TEILLARD Louis, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEBAIN Alexandre, LAURENT Yann, THEAUDIERE Éric, MENUET Didier, RIDARD Maryse, GAUDICHON Jean-Michel, MOISDON Franck, CHAMPION Isabelle, LÉPRETRE Christian, THILLOU Yves, KERIVEL Laurent, LANGE Jean-Marie, QUINTIN Annie, HALLIER Catherine, LERAY Loïc, LERAY Jean-Luc, HOUSSIN Raymond, CHAUDAGNE Michel, ROCHE Hervé, PITRE Rémi, ROUAUD Alain, PITRE Roger, THOMAS Franck, MAHE Yvon,

**POUVOIRS:** LEMOINE André à THOMAS Pierre, MORICEAU Marie-Françoise à GAUDICHON Jean-Michel, GARCIA Joël à LERAY Loïc, COUDRAIS André-Jean à HOUSSIN Raymond,

**ABSENTS:** COTTIER Catherine, MACE Christophe, DENIEL Franck, BIRET-ALEXANDRE Marie-Anne, FRESIL Gwénaél, LE CHENECHAL Didier, MAHE Roseline, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, REBOUX Pierre-Yves, CHEVAL Véronique, TROUBOUL Jean-Paul, RAZE Marc, ROPERT Céline, GEFFLOT Bernard, BAUDU Gérard, JOUIN Alain,

**Nombre de délégués**

En exercice : 55

Pouvoirs : 4

Présents : 32

Absents excusés : 19

Le quorum étant atteint, Christine GARDAN, Présidente, ouvre la séance.

M. HAISSANT Gérard a été élu secrétaire de séance.



Les 3 premiers points prévus à l'ordre du jour :

- le calendrier d'adoption du budget ;
- l'extension des consignes de tri ;
- la signature d'un contrat Eco-Mobilier pour 2018 ;

sont portés à l'assemblée « pour information » et n'ont pas demandé de délibération.

#### **Le Calendrier d'adoption du Budget est le suivant :**

Afin de synchroniser les votes, il est décidé de calquer le calendrier du vote du budget sur celui du vote des tarifs de la redevance soit en fin d'année N-1 leur application.

Par conséquent, le calendrier budgétaire sera désormais le suivant :

- En novembre n-1 : débat d'orientations budgétaires de l'année n
- En décembre n-1 : vote du budget primitif et des tarifs de la redevance de l'année n
- En mars de l'année n : vote du compte administratif année n-1.

Ainsi pour l'exercice 2019, le calendrier est le suivant est :

- 28/11/2018 : débat d'orientations budgétaires
- 18/12/2018 : vote du budget primitif 2019 et de la grille tarifaire de la redevance.
- Mars 2019 : vote du CA 2018

#### **L'extension des consignes de tri :**

Il s'agit d'un projet structurant pour notre territoire qui permet aux usagers de trier plus d'emballages et ainsi d'améliorer nos performances de recyclage, car tous les emballages se trieront. Ce projet implique des changements dans les habitudes de tri et l'organisation de la collecte selon l'option retenue.

Les différentes options possibles sont :

- Pas d'extension des consignes de tri en 2019 (l'échéance réglementaire étant 2022);
- Extension des consignes de tri en préservant le schéma de collecte actuel ;
- Extension des consignes de tri en séparant le fibreux (papiers/cartons en colonne d'apport volontaire) et le non fibreux (emballages plastiques et métalliques dans le bac jaune).

Les éléments suivants ont été présentés aux élus :

1. Bilan qualitatif de l'expérimentation des nouvelles consignes de tri qui a été proposé aux membres du Comité Syndical et aux agents du Smictom cet été ;
2. Précisions sur les conséquences financières des différents scénarios possibles ;
3. Avantages et inconvénients de chaque scénario.

Suite à cette présentation, les élus ont fait le choix d'attendre la prochaine séance le 28/11/2018 pour délibérer sur le choix du scénario.

### **La signature d'un contrat Eco-Mobilier :**

Le contrat type 2018 avec Eco-Mobilier (Eco-organisme de la filière de recyclage du mobilier) a été signé par Madame La Présidente. En effet, les points de blocage identifiés dans le contrat, pour notre collectivité (période minimale d'ouverture au public des déchèteries de 6 demies-journées imposée, taux de remplissage des bennes de déchèteries à plus de 2,3 t pour le versement du soutien à la collecte de 20€/t) ont été levés. Eco-mobilier garantit que ces points sont mentionnés dans les contrats seulement à titre indicatif ne sont donc pas contraignants.

Un point abordé dans les questions diverses a nécessité une délibération de l'assemblée. Il s'agit du sujet ci-dessous.

### **18.36: Renouvellement de la garantie financière pour le centre d'enfouissement de GUIGNEN**

#### **EXPOSE :**

Le Comité Syndical rappelle qu'un engagement de cautionnement solidaire doit être mis en place en faveur de la Préfecture dans le cadre du Centre d'Enfouissement de Guignen (autorisation préfectorale n°32512 en date du 20/12/2002).

L'acte de cautionnement actuel arrive à échéance et nécessite d'être renouvelé pour une durée de 5 ans et un montant de 237 706,13€.

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance de l'offre indicative du 15/06/2018 et de la proposition de contrat (lettre d'ordre) de La Banque Postale,

#### **DÉCIDE :**

A l'unanimité,

#### **Article 1 : Principales caractéristiques de l'engagement par signature**

Les principales caractéristiques financières de l'engagement par signature à mettre en place sont les suivantes :

Le Garant	LA BANQUE POSTALE
Le Client	SMICTOM PAYS DE VILAINE SIREN : 253 500 862
Le Bénéficiaire	La PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE autorisant l'exploitation d'une installation de stockage et de déchets non dangereux et autres installations de traitement de déchets sur le territoire du CET DE GUIGNEN
Objet	Délivrance d'un engagement par signature en faveur du Bénéficiaire pour garantir le paiement, en cas de défaillance du Donneur d'Ordre, des dépenses liées à la surveillance du site et interventions en cas d'accident ou de pollution

Nature	Caution Personnelle et Solidaire
Durée	5 ans à compter du 04/10/2018
Commission de caution	0,66% l'an, payable trimestriellement et d'avance (base de calcul exact/360 jours)
Commission d'engagement	Néant
Autres frais	<p>40€ lors de la mainlevée de la caution personnelle et solidaire</p> <p>En cas de mise en jeu par le Bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission de mise en jeu de la garantie de 110 € HT, payable à la mise en jeu</li> </ul> <p>En cas d'exécution de la garantie émise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des intérêts seront perçus sur le paiement effectué par le Garant et calculés au taux Eonia + marge de 2% jusqu'à la date effective de remboursement au Garant.</li> </ul> <p>*En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'index EONIA sera réputé égal à zéro</p>
Clauses spécifiques (non exhaustives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisation d'exploiter donnée par arrêté préfectoral</li> </ul>

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

La Présidente ou son représentant est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat d'engagement par signature décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

